

Politique de financement étudiant

Centre de recherche Azrieli

Responsable : Bureau des affaires académiques

Approbation : Direction de la recherche

La Direction de la recherche exige que chaque étudiante, étudiant et stagiaire menant un projet de recherche à **temps plein** au Centre de recherche Azrieli bénéficie d'un financement minimal, sauf dans certaines situations particulières. Ce financement peut provenir des fonds de recherche de la superviseuse ou du superviseur, d'une bourse externe ou d'un salaire (voir *Sources de financement considérées*).

L'ajustement est appliqué au **1^{er} septembre de chaque année**.

2025-2026 2026-2027 2027-2028 2028-2029 2029-2030

Programmes de maîtrise (2^e cycle)

Maîtrise recherche	24 600 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Maîtrise hybride	10 500 \$	10 500 \$	10 500 \$	11 000 \$	11 000 \$
Maîtrise clinique /cours	Aucun financement n'est exigé				
Master /convention de stage	Recommandé pour projets de 2 mois et plus ¹				

Programmes de doctorat (3^e cycle)

Doctorat recherche	27 100 \$	27 500 \$	28 000 \$	28 500 \$	29 000 \$
Doctorat hybride	10 500 \$	10 500 \$	10 500 \$	11 000 \$	11 000 \$
Doctorat clinique ou type cours	Aucun financement n'est exigé				

Postdoctorat

Seuil minimal	46 100 \$	47 000 \$	48 000 \$	49 000 \$	50 000 \$
---------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Stages de recherche

Stage pédagogique dans le cursus scolaire	Financement optionnel (bourse)
Stage de formation hors cursus scolaire	Au moins au taux du salaire minimum du Québec (salaire)
Bénévolat de recherche hors cursus scolaire	Financement interdit

¹ Il est recommandé de financer un Master qui se déroule sur une période de 2 mois ou plus à la hauteur d'une maîtrise de type recherche ou plus.

Types de programmes d'études au 2^e ou 3^e cycle

Compte tenu de la grande diversité des programmes d'études auxquels participent les personnes en formation au Centre de recherche Azrieli, la présente politique de financement tient compte du type de programme et du temps prévu consacré au projet de recherche.

Les programmes sont classés selon la proportion de crédits de recherche ou de rédaction (mémoire ou thèse) qu'ils comportent :

- Programmes de type « **recherche** » : entre 60 % et 100 % de recherche.
- Programmes de type « **hybride** » : entre 40 % et 59 % de recherche (ex. : Ph.D. R/I).
- Programmes de type « **clinique** » : entre 0 % et 39 % de recherche (ex. : Psy. D.).

La présente politique s'applique aux formations réalisées **à temps plein**, soit un minimum de 35 heures par semaine ou selon la définition d'*études à temps complet* établie par le gouvernement du Québec².

Le montant et la durée du financement pour les personnes inscrites **à temps partiel** sont déterminés au cas par cas, selon une entente entre la superviseuse ou le superviseur et l'étudiante ou l'étudiant.

Type de stages au 1^{er} cycle ou antérieur

Les personnes effectuant un stage **au 1^{er} cycle universitaire, au cégep ou au secondaire** doivent être recrutées sous un statut correspondant à leur contexte académique. De plus amples informations sur les différents statuts peuvent être trouvées dans les **Ententes** à compléter avant le début d'un stage.

Stage dans le cadre du cursus scolaire

- **Stage pédagogique:** Lorsqu'une personne effectue un stage reconnu par son institution d'enseignement, une bourse peut lui être versée. À moins qu'un financement ne soit explicitement exigé par le programme d'études, il n'y a pas d'obligation de financement pour les stages de 1^{er} cycle universitaire, de cégep ou de secondaire réalisés dans le cadre du cursus scolaire. Lorsqu'un financement est accordé, le salaire minimum du Québec peut être utilisé à titre de référence, sur la base de 35 heures par semaine pour les stages à temps plein.

² [Déterminer si vous suivez une formation à temps complet ou à temps partiel | Gouvernement du Québec](#)

Stage hors cursus scolaire

Deux options s'offrent à une personne qui souhaite entreprendre un stage par intérêt personnel, sans que celui-ci soit reconnu par son institution d'enseignement.

- **Stage de formation (financé)** : Ce statut permet de recruter une personne à temps plein ou à temps partiel. La personne doit être admise dans un programme d'études de 1er cycle ou antérieur, ou l'avoir récemment terminé. Contrairement au stage pédagogique, elle n'a pas besoin d'être inscrite à son programme durant la période du stage. La personne est embauchée à titre d'employée et doit remplir des feuilles de temps. Le salaire doit respecter le salaire minimum du Québec, et des charges sociales (22,01 %) doivent être versées.
- **Bénévolat de recherche (non financé)** : Ce statut permet de recruter une personne sans financement pour un maximum de 7 heures par semaine. La personne doit être admise dans un programme d'études de 1er cycle ou antérieur, ou l'avoir récemment terminé. Il n'est pas possible de recruter une personne sans financement à plus de 7 heures par semaine, si elle ne fait pas un stage dans le cadre de son cursus scolaire.
- Cycles supérieurs : Il n'est pas possible de recruter des personnes en stage hors cursus scolaire, financé ou non, à partir du moment où elles débutent des études aux cycles supérieurs. Pour ce type de recrutement, une embauche doit être effectuée sous le titre d'emploi correspondant aux tâches exercées.

Sources de financement considérées

Le financement minimal peut être atteint par la combinaison de différentes sources, notamment :

- Les fonds de recherche de la superviseuse ou du superviseur
- Les bourses d'excellence
- Le salaire professionnel
- Les revenus académiques (voir section ci-dessous)

Le terme « **salaire professionnel** » désigne un revenu reposant sur une formation ou une qualification reconnue (ex. : médecin, infirmier(ère), physiothérapeute, avocat(e), psychologue).

Revenus académiques

Avant d'entreprendre des tâches académiques — notamment les emplois d'auxiliaire de recherche, d'auxiliaire d'enseignement et les charges de cours — les personnes étudiantes doivent impérativement s'entendre avec leur superviseuse ou superviseur.

Le Centre de recherche Azrieli **recommande de ne pas inclure** les revenus académiques dans le calcul du financement minimal. Cette orientation vise à permettre aux personnes étudiantes d'augmenter leur revenu global grâce à des activités académiques pertinentes à leur formation.

Cependant, l'inclusion de revenus académiques dans le calcul du financement minimal demeure **permise** lorsque cela est jugé pertinent. Cette flexibilité s'inscrit en continuité avec la *Politique de financement intégré de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (2024)*.

Sources de financement exclues

Les sources de financement suivantes **ne sont pas incluses** dans le calcul du financement minimal :

- le programme d'aide financière aux études (AFE) ou « Prêts et bourses » du Gouvernement du Québec ;
- les bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires.

Sont également exclues **toutes bourses visant à soutenir des personnes issues d'un groupe sous-représenté, en situation de précarité financière ou vivant avec un handicap**, puisqu'elles visent à répondre à des besoins spécifiques et ne doivent pas réduire le financement minimal garanti.

Enfin, les **salaires d'appoint**, qui ont principalement pour objectif d'offrir un revenu complémentaire sans lien avec une profession nécessitant une qualification spécifique (ex. : adjoint(e), serveur(euse), commis), doivent être exclus du calcul du financement minimal.

Durée du financement

Le Centre de recherche Azrieli encourage les équipes à financer les étudiantes et étudiants jusqu'au dépôt initial de leur mémoire ou thèse, afin d'augmenter leurs chances de réussite et de réduire le stress financier durant cette période déterminante. Cela dit, la période de financement obligatoire est déterminée en fonction des politiques facultaires et de la durée maximale des études.

La durée du financement obligatoire, pour les formations à temps plein, dépend du type de programme :

- **Maîtrise recherche (M.Sc)** : 6 trimestres (2 ans)
- **Doctorat recherche (Ph.D.)** : 15 trimestres (5 ans)
- **Maîtrise hybride** : 6 trimestres (2 ans)
- **Doctorat hybride, en psychologie ou en psychoéducation**: 9 trimestres (3 ans)
- **Postdoctorat** : Toute la durée du projet postdoctoral

Exemption de financement obligatoire

Programmes de type recherche

Il est possible d'inscrire au centre de recherche une étudiante ou étudiant à la maîtrise ou au doctorat d'un **programme de type recherche** sans financement si elle ou il **suit des cours à temps plein³ ou fait un internat** et en conséquence consacre peu ou pas de temps à son projet de recherche. La durée maximum d'exemption de financement obligatoire est de :

³ [Déterminer si vous suivez une formation à temps complet ou à temps partiel | Gouvernement du Québec](#)

- 2 trimestres de cours, ou
- 3 trimestres d'internat.

Durant les trimestres d'exemption de financement obligatoire, les équipes peuvent choisir d'offrir un financement moindre, au prorata du temps consacré au projet.

Programmes de type hybride

Dans les programmes de type hybride (p. ex. PhD recherche et interventions), aucun financement n'est obligatoire pendant les périodes de stages cliniques ou d'internat, sans restriction de durée.

Programmes de type clinique ou type cours

Aucun financement n'est obligatoire pour les programmes de type clinique (ex. Psy.D.) ou de type cours.

Bonification lors d'octroi d'une bourse d'excellence

La Direction de la recherche recommande de bonifier le financement des étudiantes et étudiants à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat d'au moins **20% du montant d'une bourse d'excellence (nominative), en surplus du montant minimal.**

Voici quelques exemples :

Financement minimal 2025-26	Bourse d'excellence	Bonus 20%	Financement global minimal suggéré (Minimum + bonus)	Répartition
MSc 24 600 \$ /an	10 000 \$	2 000 \$	26 600 \$	10 000 \$ bourse excellence 16 600 \$ Fonds du superviseur
PhD 27 100 \$/an	35 000 \$	7 000 \$	34 100 \$	35 000 \$ bourse excellence 0 \$ Fonds du superviseur
Postdoc 46 100 \$ /an	50 000 \$	10 000 \$	56 100 \$	50 000 \$ bourse excellence 6 100 \$ Fonds du superviseur

Politiques facultaires ou départementales

Lorsqu'une personne en formation est assujettie à plusieurs politiques de financement, il est recommandé de privilégier l'application de celle offrant les conditions les plus avantageuses.

À ce titre, les politiques de financement facultaires ou départementales prévalent sur la présente Politique lorsque le minimum requis qu'elles prévoient est supérieur.

Politique spécifique aux fonds IRSC

Les **Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)** s'attendent à ce que les étudiantes et les étudiants rémunérés au moyen de l'une de leurs subventions touchent des allocations correspondant à ces montants, tout en reconnaissant que la réalité (p. ex. le coût de la vie) varie d'une région à l'autre du pays⁴ :

- 27 000 \$ à la maîtrise
- 40 000 \$ au doctorat
- 70 000 \$ au postdoctorat

⁴ [Le point sur le budget : comment les IRSC utiliseront-ils ces fonds? — IRSC](#)

Planification budgétaire et plafonds financiers

Afin de soutenir la planification budgétaire des équipes de recherche, les hausses prévues du financement étudiant sont publiées sur un horizon de cinq ans.

Pour la période 2025-2030, le financement annuel minimal est plafonné à :

- Maîtrise : 25 000 \$
- Doctorat : 29 000 \$
- Postdoctorat : 50 000 \$
- Programmes hybrides : 11 000 \$

Ces plafonds feront l'objet d'une réévaluation pour les périodes de financement débutant le 1^{er} septembre 2030.

Congés de longues durées

La présente politique de financement ne s'applique pas aux périodes durant lesquelles une personne étudiante suspend sa formation, par exemple :

- Congés parentaux
- Congés maladies
- Sabbatiques

Le financement durant ces périodes n'est pas obligatoire et doit être évalué au cas par cas.

Les bourses pour congés parentaux ne peuvent pas être utilisées pour financer une personne durant sa formation. Il est entendu que les personnes qui reçoivent un financement pour congé parental restent en congé pour toute la durée prévue.

Équité

Cette politique de financement vise à assurer un soutien équitable à toutes les personnes étudiantes en ajustant les ressources selon leurs réalités et besoins individuels. Nous encourageons les équipes à inclure des **soutiens supplémentaires pour compenser des désavantages** présents ou historiques, afin de garantir une réelle égalité des chances.

Les équipes de recherche sont encouragées à réévaluer régulièrement le financement offert au sein de leur équipe afin de maintenir un environnement inclusif où chaque personne bénéficie des mêmes chances de réussir ses recherches et d'atteindre ses objectifs académiques.